

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 78

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

L'article L. 312-17 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Une information est également délivrée pour sensibiliser les élèves ainsi que leurs parents à l'importance du sommeil. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de rappeler que sans un sommeil de qualité, les apprentissages ne peuvent pas se faire correctement. Le manque de sommeil des jeunes français est bien souvent lié à un usage non maîtrisé des écrans (ordinateurs, tablettes, téléphones).